



[Les infos du jour](#)
[Les chroniques](#)
[Les experts](#)
[Rechercher](#)

[Toutes les annonces](#)
[Insérer une annonce](#)

[Toutes les adresses](#)

[Tous les rendez-vous](#)

[Lecteur +](#)

[Impressum](#)
[Tarifs pub papier](#)
[Tarifs pub internet](#)

◀ Info précédente

▶ Toutes les infos du 13.06.2007 ◀

Info suivante ▶



Comment réussir un divorce ? **SOCIÉTÉ**

En Suisse, près d'un mariage sur deux se solde par un divorce. Et bien souvent après quelques années seulement. Pour répondre à la demande d'information de plus en plus importante, un nouveau site internet, www.divorce.ch, a vu le jour. Ne donnant aucun conseil juridique, ni même cherchant à remplacer l'homme de loi, ce site, unique en Suisse, agit comme un livre. Partant du constat que près de 90% des divorces se prononcent par consentement mutuel, l'idée de créer un site internet au sujet du divorce s'est vite imposée et, après plus d'un an de travail, est devenue réalité sous le nom de www.divorce.ch. Géré par une société à responsabilité limitée, CDR divorce.ch Sàrl, le site est créé et animé par Me Douglas Hornung et Me Raphaël Reinhardt, avocats à Genève, ainsi que Madame Céline Bruehlmann. D'une navigation aisée et très conviviale, le site répond à bon nombre de questions, dissipe certaines idées reçues et ne manque pas de proposer à l'internaute de s'adresser aux personnes adéquates en cas de situation particulière. Car il n'est pas question de se substituer aux avocats.



Près de 90% des divorces se prononcent par consentement mutuel

▶ **Soyez le premier à donner votre avis!**

▶ **Raison et Foi pour u...**
[Toutes les réactions ▶](#)

▶ **Bonjour, J'aimera...**
[Tous les messages ▶](#)

[www](#)

